

N°DCS2026_05_011

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse



DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués élus : 31
Nombre de délégués en exercice : 31
Nombre de délégués votants : 31

Séance du mercredi 20 mai 2026
Date de Convocation : 07 mai 2026

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents	Absents	Délégués titulaires remplacés
Grand Bourg Agglomération	BERAUDIER Michel	X				BOUVARD Florent		X	
	BERNARD Jean-Luc	X				CHARTIER Christophe		X	
	BRIDON Bernard		X			CHEVAT Jean-Michel	X		BRIDON Bernard
	CARLET Julien	X				COTTET Freddy		X	
	CERLES Marie		X		DAUJAT Baptiste	FAUVET Guillaume	X		GINDRE Jonathan
	DAUJAT Baptiste	X				GHIRARDI Benoît	X		MOISSON Franck
	GINDRE Jonathan		X			GUERRY Gilles		X	
	LOISY Martial	X				GUILLOT Lionel		X	
	MOISSON Franck		X			HUMBERT Gérard	X		RELAVE Fabien
	PETIT Aline	X				LEGRAIS-BOUCHER Pascal	X		
	RELAVE Fabien		X			PROST Céline		X	
	SIMONET Jean-Michel	X				ROBIN Thierry	X		
Communauté Communes de la Dombes	SULPICE Clément	X				THEVENET Jean-Marc	X		
	BRANCHY Gérard	X				BERNARD Jérôme	X		PERRIER Romain
	DE CLAVIERE Marc	X				CURNILLON Pascal		X	
	GENESTOUX Alain	X				GOGUET Jonathan	X		
	JULIEN Guislaine	X				JANICHON Régis		X	
	LAPLANCHE Johann	X				MAURE Jérôme	X		
	PAYET PIGEON Marie-Christiane	X				RAVET Noël	X		
	PERRIER Romain		X			TUFEL Gérard	X		
Communauté Communes de la Veyle	POTTIER Philippe	X				VIOLLANT Yves		X	
	BIBET Régis	X				AUBLANC Jean-Claude		X	
	BOUCHARD Marc		X			BOZONNET Eric		X	
	BROYER Vincent	X				DANNACHER Michèle		X	
	DURANDIN Patrick	X				FAUVAIN Grégoire		X	
	GABILLET François	X				JAMBON Michel	X		BOUCHARD Marc
	GREMY Annick	X				JOURNEAU Damien		X	
	MANIGAND Jean-Marie	X				LHOSTE Florence		X	
	MICHEL Luc	X				LORIN Christian	X		
	MONIER Joël	X				THOMAS Annette	X		
	RABUEL Claude		X			TRONCY René	X		RABUEL Claude

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt mai, à vingt heures, les membres du Comité Syndical, se sont réunis dans la salle des fêtes de Mézeriat (01660), sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance :
Baptiste DAUJAT

Objet : Installation des membres du Comité syndical et élection d'un président

La séance est ouverte à 20h10 sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, président sortant, qui, après s'être assuré que le quorum est atteint, procède à l'appel de l'ensemble des délégués dans l'ordre de la représentativité.

Il remercie la présence des délégués suppléants et prononce l'installation du Comité Syndical ;

Monsieur Gérard BRANCHY appelle madame Marie-Christiane PAYET PIGEON et lui propose, en tant que doyenne de l'assemblée, de prendre la présidence de la séance pour procéder à l'élection du (de la) nouveau (elle) président(e).

Madame PAYET PIGEON accepte la présidence et demande l'appui de 2 assesseurs chargés du dépouillement des bulletins, les plus jeunes en âge parmi l'assemblée.

Messieurs Jean-Marie MANIGAND et Clément SULPICE sont désignés et acceptent la fonction.

ELECTION DU PRESIDENT : PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Madame PAYET PIGEON Marie-Christine invite le Comité syndical à procéder à l'élection du Président.

Monsieur Gérard BRANCHY présente sa candidature, il est le seul candidat.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis, fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 31
- Nombre de suffrages exprimés : 31
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Majorité absolue : 16

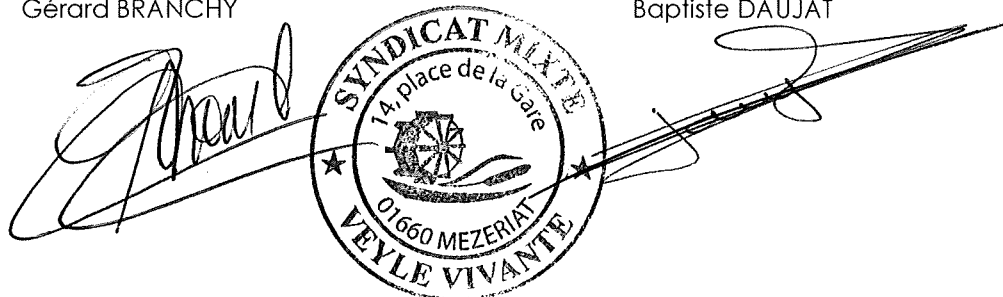
Monsieur Gérard BRANCHY a obtenu 30 voix. Il est proclamé Président et immédiatement installé.

Fait et délibéré à Mézeriat, les an, mois et jour susdits.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président du SMVV,
Gérard BRANCHY

Le Président de séance,
Baptiste DAUJAT



Délibération rendue exécutoire

Date de la publication : .30/06/2026.....

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante selon les termes de la réglementation en vigueur.